## Département du Nord Arrondissement de Douai Canton d'Aniche

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2024-03-4



Le treize mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY à la suite d'une convocation régulière envoyée le 07 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents: Mesdames, Messieurs: Jean-Michel SZATNY, Madame Estelle MOUY, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA-DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Didier FULGEROT, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJJI, Gilles TUROTTE, Philippe MAUPIN, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT

Étaient excusés: Monsieur Hugues WARUSFEL, Monsieur Abdelaziz GUERTIT

<u>Etaient représenté(e)s</u>: Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Madame Thérèse PARISSEAUX), Madame Cindy MERY, (procuration donnée à Madame Catherine LEFEBVRE), Monsieur Saïd NACER (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

## **VOYAGE DES ANCIENS A L'ILE DE RÉ**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, comme chaque année, la ville de Dechy propose l'organisation d'un voyage au profit des Anciens de 65 ans et plus.

Pour 2024, ce séjour se déroulera à l'Ile de Ré du 22 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024

Un contrat est proposé par l'agence TANGO Voyages.

Le coût est estimé à 1370 € par personne.

La participation de chacun sera calculée selon les ressources avec un minimum de 50% et un maximum de 80%.

Il suggère d'autoriser, à titre exceptionnel, les enfants handicapés adultes, à la charge de leurs parents âgés de plus de 65 ans de les accompagner, en bénéficiant du même tarif.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

## **AUTORISE** Monsieur Le Maire :

- à signer le contrat proposé par l'Agence TANGO Voyages concernant l'organisation du voyage des anciens à l'Île de Ré à raison de 1 370 € par personne.

à régler la facture par acomptes comme stipulé dans le contrat.

- à accepter à titre exceptionnel, les enfants handicapés adultes, à la charge de leurs parents âgés de 65 ans et plus, à accompagner ces derniers, en bénéficiant du même tarif.

**DECIDE** de calculer les participations en fonction des ressources selon le mode de calcul suivant :

Pour une personne seule: ressources annuelles/360j x 80 % x 12j

Cette participation ne peut dépasser un plancher de 685 € (1 370 € x 50%) par personne et un plafond de 1 096 € (1 370 € x 80 %) par personne

Pour un couple : ressources annuelles du couple / 360j x 80% x 12j

2

avec un plancher de 1 370 € (1 370 € x 50% x 2) et un plafond de 2192 € (1 370 € x 80 % x 2)

**ACCORDE** la possibilité aux personnes inscrites, de régler par acomptes, sous réserve que la totalité de la participation soit réglée au plus tard le 06 mai 2024.

Fait et délibéré en séance Pour extrait conforme Le Maire

Télétransmis le 18 mars 2024

Publié sur le site de la ville le 18 mars 2024